MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE n° 52A
le 17 décembre 1965

Bureau de presse
750, Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES
POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RADIATIONS IONISANTES
Point 34

Texte d'une déclaration que doit prononcer le délégué du Canada, M. Paul Beaulieu, devant la Commission politique spéciale, le 17 décembre 1965

Monsieur le Président,

La délégation du Canada a l'honneur de présenter ce matin à la Commission politique spéciale le projet de résolution porté au document A/SPC/L.125 qui traite du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des radiations ionisantes. Les coauteurs, au nombre de 16, sont les suivants: la Birmanie, le Brésil, le Canada, la Colombie, le Ghana, l'Inde, le Japon, le Mali, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Pologne, la République Arabe Unie, la Suède, la Tchécoslovaquie et la Thaïlande.

Comme le savent les membres de cette Commission, le Comité scientifique a été créé par l'Assemblée générale à sa dixième session, le 3 décembre 1955, par la résolution 913(X), pour recevoir et réunir sous une forme judicieuse et utile les renseignements sur la radiation que lui fournissent divers gouvernements et institutions spécialisées de l'ONU, de même que l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a également pour tâche d'en faire un résumé portant sur l'intensité observée des radiations ionisantes et de la radioactivité ambiante, d'évaluer la valeur des rapports qui lui sont soumis et d'indiquer des programmes de recherche susceptibles de provoquer des études plus poussées.

Le Comité scientifique est composé d'hommes de science de 15 pays membres, et le Canada a l'honneur d'en faire partie. Il convient de souligner que le succès considérable qu'a remporté le Comité scientifique dans ses travaux, au cours des onze dernières années, doit être largement attribué au fait qu'il s'est borné à apporter des réponses purement scientifiques aux questions purement scientifiques qui lui ont été soumises par l'Assemblée générale. D'aucuns sont enclins à croire que notre organisation a une tendance à se payer de mots. En examinant de près le sujet que nous abordons aujourd'hui et les études approfondies dont il a été et continue d'être l'objet, on y trouve un exemple de coopération internationale fructueuse dont notre organisation a raison d'être fière.

Nous connaissons tous, Monsieur le Président, les raisons qui ont porté les Nations Unies à s'intéresser à la question des radiations ionisantes. Nous savons qu'au cours des vingt dernières années, des doses massives de radiations ionisantes nocives ont été projetées dans l'atmosphère par les expériences des puissances atomiques. Nous savons que ces radiations affectent la vie humaine sous tous ses aspects. L'inquiétude, bien plus, l'alarme des nations est grande, d'autant plus que ces éléments radioactifs ont une durée très longue et que leurs effets sur l'homme et sur les générations à venir, ont un impact continu. Les radiations ionisantes proviennent de plus d'une source: certaines sont moins importantes, mais ne sont pas pour autant négligeables, comme par exemple les sources d'irradiation naturelles et l'usage médical de ce qu'il est convenu d'appeler les rayons-X.

Il était donc d'une grande importance d'étudier et de mieux connaître les effets nocifs que causent les radiations ionisantes, quelle que soit leur source. Le problème était urgent: l'opinion mondiale était alarmée. Il convenait que les Nations Unies prennent à charge cette étude qui avait été entreprise par de multiples organisations, tant nationales qu'internationales, afin de coordonner et de porter au maximum l'avancement de la science dans ce domaine vital.

De cette tâche, le Comité scientifique s'est acquitté avec compétence et succès. L'un des résultats les plus profitables de son travail aura sans doute été d'avoir permis, non seulement à la communauté scientifique, mais également à toute personne qui n'est pas un expert, de comprendre et d'apprécier les dangers que présente pour l'humanité la projection dans l'atmosphère de débris radioactifs, et de comparer ces dangers à ceux que représentent les autres sources d'irradiation.

En examinant le travail accompli par le Comité scientifique depuis la dix-huitième session de notre Assemblée, ma délégation aimerait féliciter le Comité scientifique pour les études de fond qu'il a préparées sur la contamination radioactive du milieu par les essais nucléaires et sur la radiocancérogénèse chez l'homme, études qui sont portées au rapport adopté par le Comité scientifique à sa quatorzième session et que l'on trouvera au document officiel A/5814 de la 19e session de l'Assemblée générale. Ces études, à notre avis, constituent un apport significatif et mettent à jour nos connaissances dans ce domaine. Ma délégation se réjouit également de l'intention exprimée par le Comité scientifique dans le document A/6123 de présenter un rapport de fond à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session, indiquant les estimations de risque qu'il pourra établir comme provenant des différentes sources d'irradiation.

Monsieur le Président, le Canada a depuis longtemps porté une attention toute particulière à la question des radiations ionisantes. Notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social opère un réseau national de recherches et de mesure des retombées radioactives, qui inclut l'analyse des particules atmosphériques et des concentrations de divers éléments radioactifs trouvées dans le lait, l'eau, le blé, le sol et l'ossification humaine. Ces renseignements sont publiés tous les mois et distribués à toute personne et organisation intéressées. Un examen sommaire des données

canadiennes, au mois d'août 1965, laisse voir une certaine baisse dans plusieurs indices de radioactivité, si on les compare à ceux de la même période en 1964, et dans le cas des échantillons atmosphériques filtrés, l'indice est à son plus bas niveau depuis 1961.

La diminution du nombre d'essais nucléaires atmosphériques depuis la conclusion du traité bannissant ces essais dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, semble avoir été un facteur important de cette baisse dans les indices. Il ne faudrait pas pour autant relâcher notre vigilance. Les indices se maintiennent à un niveau élevé. Les sources d'irradiation naturelles demeurent toujours. Ma délégation veut répéter ici l'appel pressant que le Canada a maintes fois lancé à tous les pays pour que d'une part ceux qui ne l'ont pas déjà fait adhèrent au traité de Moscou et que d'autre part ce traité puisse s'appliquer à tous les essais nucléaires, quel que soit l'élément dans lequel ils sont conduits.

Qu'il me soit maintenant permis, Monsieur le Président, de commenter brièvement le projet de résolution A/SPC/L.125 dont nous sommes saisis ce matin. J'aimerais tout d'abord souligner que cette résolution s'en tient strictement à l'aspect administratif, scientifique et humanitaire de la question. Dans l'ensemble elle est semblable à la résolution adoptée à l'unanimité par cette Commission et par l'Assemblée générale à la 18e session. Elle a pour but de confirmer la préoccupation de l'Assemblée générale en face des effets nocifs que causent les radiations ionisantes, quelles que soient leurs sources, et de confirmer qu'il est souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux: tel est le sens des paragraphes de son préambule.

Dans son dispositif, soit les paragraphes 2, 4 et 5, la résolution veut tout d'abord applaudir aux efforts déployés et aux résultats obtenus par le Comité scientifique, de même qu'à la collaboration que lui ont accordée les institutions spécialisées, en particulier l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle veut ensuite prendre acte des rapports du Comité sur ses travaux à ses 13e, 14e et 15e sessions, et de son intention de présenter un rapport de fond additionnel à la 21e session de l'Assemblée générale et prie le Comité scientifique de poursuivre son programme d'activités. Enfin, elle veut recommander aux parties intéressées de continuer de coopérer avec le Comité scientifique et prie le Secrétaire général de continuer de lui fournir toute l'assistance nécessaire à la poursuite de ses travaux et à la diffusion de ses découvertes dans le grand public.

Voilà, Monsieur le Président, l'optique dans laquelle ma délégation a l'honneur de présenter à la Commission le projet de résolution A/SPC/L.125 au nom de ses 16 coauteurs. Nous demeurons plus que jamais convaincus que la coopération internationale dans ce domaine s'avère indispensable, afin de prévenir ou de guérir les effets malfaisants qu'ont les radiations ionisantes sur la nutrition, la santé, la génétique, la météorologie et sur toutes les manifestations de la vie. Les délégations coauteurs espèrent que la Commission, puis l'Assemblée générale, donneront comme par le passé à ce projet, toute leur attention et leur appui unanime.